

Commune de Lucéram



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Juillet 2023 à 18 h 30

Présents : Michel Calmet Maire, Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Pierre Marseille, Adjoint, Audrey Varro, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Pierre Natali, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Michèle Barnoin par Josiane Cordier, Séverine Canino par Jean-Louis Dalloni.

Absent non représenté : Jean-Pierre Prioris.

Président de séance : le Maire, Michel Calmet.

Secrétaire de séance : Mme Christiane Ricort 1^{er} Adjoint au Maire.

Quorum : L'article L. 2121-17 du CGCT indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Membres en exercice	= 15
Quorum	= 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Conformément à l'article L 2121.5 du CGCT, le procès-verbal de la séance précédente est arrêté avant d'aborder l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Fixation des tarifs d'entrée pour les soirées musicales de Lucéram et Peïra Cava
-

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Avant d'aborder les questions de l'ordre du jour, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, le Maire rend compte de ses décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal précédent :

→ Aucune décision n'a été prise depuis le 27 Juin 2023, en vertu de cette délégation.

1. Fixation des tarifs d'entrée pour les soirées musicales de Lucéram et Peïra Cava

Monsieur le Maire présente le programme des « Soirées Musicales de Lucéram et Peïra Cava », qui se dérouleront les 14, 15 et 16 Juillet prochain.

Il explique que l'idée d'organiser cet évènement sur la Commune, fait suite à sa rencontre fortuite avec Michel Lethiec, musicien prestigieux, qui fut directeur technique d'un festival de renommée importante dans les Pyrénées Orientales.

Il précise que le choix des dates s'est trouvé limité, en raison de la disponibilité des artistes et des délais d'organisation. A ce titre, l'un des concerts se déroulera le 15 Juillet à Peïra Cava, le soir du traditionnel « bal des pompiers » à Lucéram ; il espère que tout sera mis en œuvre pour éviter les petits soucis de logistique générés par ces circonstances exceptionnelles, afin que chacune des manifestations soit réussie. Une telle situation ne devrait plus se reproduire à l'avenir.

Il rappelle que la Commune a sollicité des aides auprès de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, du Département et de la Région, pour la mise en œuvre de cette cet évènement exceptionnel.

Il propose de fixer un tarif d'entrée pour les adultes pour ce spectacle prestigieux et de laisser l'accès libre aux spectateurs de moins de 18 ans.

Monsieur Louis Fadas regrette que la Commune ne soit pas équipée d'un boîtier carte bancaire pour encaisser les paiements des régies communales.

Monsieur le Maire répond qu'il donnera des instructions à ses services pour travailler sur cette question, afin d'améliorer les services rendus aux usagers. Il espère que le dispositif soit opérationnel dès l'année prochaine.

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 15 Euros par adulte, le tarif d'entrée pour une soirée
- De fixer à 30 Euros par adulte, le tarif d'un « pass » pour les 3 soirées
- De laisser l'entrée libre aux personnes de moins de 18 ans
- De verser les recettes correspondantes sur la régie communale «*location de salles et spectacles*».

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 255

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 00

Questions diverses

♦ 1). Interventions des élus

✓ Points abordés par Monsieur Pierre Marseille

- **Tournage d'un film publicitaire en cours** : les routes en lacets et les paysages de montagne ont toujours attiré les producteurs. Ces évènements produisent des retombées bénéfiques pour l'image et la notoriété de la Commune
- **Ultra Trail d'Azur Mercantour** : du 7 au 8 Juillet – Peïra Cava sera « base de vie », avec accueil des participants sur le site de la Caserne pour les soins, le ravitaillement, le repos.

✓ **Points abordés par Monsieur Didier Lambert**

- **Infractions Urbanisme** : nécessité de poursuivre les contrôles par la Garde-Champêtre, car de nombreuses constructions illicites ont été repérées
- **Dysfonctionnements facturations EDF** :
 - ✓ La propriété Blancardi est toujours facturée à la Commune, malgré un ordre de dépose de compteur et plusieurs relances. Il suit le dossier.
 - ✓ Les factures de l'UBL seront bien prises en charge par la Commune, qui règle les dépenses d'électricité pour toutes les associations.
- **Eclairage public** : une étude est en cours pour comparer les tarifs du Sictiam, prestataire actuel et de la société Rapuc. Monsieur Dalloni précise que la société Rapuc, dont M. Gastaud est le dirigeant, intervenait précédemment sur le territoire, pour le compte du Sdeg. Elle a toujours travaillé avec beaucoup de rigueur et donné entière satisfaction à la Commune. Il précise que 3 interventions seront prioritaires lorsque le nouveau contrat sera souscrit avec le nouveau prestataire : les remparts, l'avenue des Poilus et la montée du Champ de Tir.
Monsieur Fadas rappelle que la Commune est tenue à une procédure de mise en concurrence légale, pour ce type de marché.

✓ **Points abordés par Madame Christiane Ricort**

- **Bulletin municipal « Vivre à Lucéram »** : état d'avancement de la distribution et du stock restant.
- **Soirées musicales de Lucéram/Peira Cava** : cet évènement a demandé un gros travail de préparation et de communication. Elle félicite Délia Fadas pour son investissement dans la réalisation des supports : programmes, affiches, dépliants, banderoles. Quelques un des jeunes recrutés pour l'été seront affectés à l'accueil du public.

♦ **2). Interventions du public**

Deux jeunes du Comité des Fêtes de Lucéram sont présents dans la salle.

Un dialogue s'instaure entre Monsieur Florent Brocart Président, et les élus du Conseil Municipal, concernant notamment les points suivants :

- **Chambre froide en panne** : une participation de la Commune pourrait-elle être envisagée pour aider à sa réparation ? Ce dispositif, mis à disposition de toutes les associations s'avère indispensable pour préparer les festins. Le Maire répond par l'affirmative
- **Cave rue du Plan, mise à disposition du Comité** :
 - Monsieur le Maire demande à Florent Brocart, qui accepte, de laisser une clef en Mairie qui sera déposée au coffre, comme celles de tous les locaux communaux.
 - Monsieur Brocart souligne le succès du système mis en place par le Comité des Fêtes, pour le prêt de matériel aux autres associations, sous caution, qui permet une meilleure gestion des équipements et une bonne collaboration entre associations du village.

La séance est levée à 20 heures et 15 minutes.

Le Président de Séance
Michel Calmet



La Secrétaire de Séance
Christiane Ricort